



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 07-2024

Sur convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille vingt-quatre, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny
 COELHO, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Yannick JANNIN, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude
 RUDE

Absent :

Absent excusé : Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Monsieur Daniel BUFFY donne pouvoir à Madame Marie-Rose RUDE

Monsieur Philippe PAIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Objet : Affectation du résultat

Vu la nomenclature comptable de la M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2023 du Centre communal d'Action sociale et le Compte de Gestion du Trésorier de Bourg-en-Bresse,

Vu la délibération 05-2024 qui approuve le Compte Administratif 2023,

Considérant les résultats de l'exercice 2023 en section de fonctionnement :

• Les dépenses s'élèvent à 9 486,76 € et les recettes à 12 007,50 € : le résultat de clôture est de 2 520,74 € soit une affectation de fonctionnement pour l'année 2024 de 2 520,74 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 2 520,74 €.

Fait et délibéré en Mairie,

Le 09 avril 2024

Le Président,

Christian BERNIGAUD

Le secrétaire de séance

Philippe PAIN



Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20240409-2024-07-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024